



APPEL À CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE

ASSOCIATION D'ACTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

N° 27 / 2023 / E

1 POSTE D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ / MONITEUR-ÉDUCATEUR (H/F)

CDI TEMPS PLEIN

PARCOURS ENFANCE-JEUNESSE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ « LE CABESTAN »

PRÉSENTATION DE NOTRE ASSOCIATION

Créée le 12 Mai 1964, l'Association d'Action Éducative et Sociale a pour mission d'apporter un accompagnement éducatif, social et professionnel aux personnes en difficulté. L'AAES ne fait aucune distinction d'âge : elle accompagne, au sein de ses différents parcours, à la fois les mineurs en situation de danger, les jeunes adultes, les adultes et les familles en difficulté sociale. Elle agit par tous les moyens mis à sa disposition (la création, l'aménagement, l'extension et la gestion des services, des organismes et des établissements) pour héberger et permettre l'accès au logement des jeunes, adultes et familles en difficulté sociale.

DESCRIPTION DU SERVICE ET MISSIONS DU POSTE À POURVOIR

Créé en 1996, le service de Placement Familial Spécialisé (PFS) du « Cabestan » de l'AAES peut accueillir jusqu'à 30 jeunes âgés de 0 à 18 ans, après une décision judiciaire. Ces jeunes vivent ensuite dans des familles d'accueil résidant en Flandre Maritime et en Flandre Intérieure. C'est un service qui est complémentaire du dispositif classique d'accueil familial existant sur le territoire.

- Assure le suivi éducatif et l'accompagnement de jeunes âgés de 13 à 18 ans placés dans le cadre de la Protection de l'Enfance (Art 375 du Code Civil) et de l'enfance délinquante (du Code de la justice pénale des mineurs CJPM)
- Accompagnement social et éducatif.
- Conception et conduite de projets éducatifs.
- Mettre en œuvre les outils de la loi 2002-2.
- Permettre l'insertion sociale de l'enfant et le développement de son autonomie.
- Réguler les relations parents/enfants dans le respect du cadre fixé par le juge des enfants ou par l'ASE.
- Aider les parents à développer leur parentalité pour leur permettre de travailler le retour de leur enfant au domicile (dans les situations où cela est possible).

PROFIL DE COMPÉTENCES RECHERCHÉ

- Diplôme obligatoire : DEES / DEME
- Disponibilité et discrétion indispensables
- Expérience en structure d'hébergement de mineurs souhaitée



CONDITIONS D'EMPLOI

- Fonctionnement 365 jours par an imposant les contraintes de l'internat.
- Salaire défini selon grille de la CCNT du 15 mars 1966
- Permis B
- Lieu d'exercice : **DUNKERQUE**
- Date potentielle de prise de fonction : **01/04/2023**
- Disponibilité indispensable pour les séjours/vacances

AVANTAGES SOCIAUX

- Pour tous les salariés :
 - les congés trimestriels (6 jours de congés trimestriels, 3 trimestres sur 4),
 - les congés annuels (2,5 jours ouvrables de congés payés par mois de travail)
 - les congés d'ancienneté (2 jours à partir de 5 ans d'ancienneté, 4 jours à partir de 10 ans d'ancienneté et 6 jours à partir de 15 ans d'ancienneté).
- Indemnité complémentaire pour certaines catégories socio-professionnelles. (Accord d'entreprise concernant les plus bas salaires)
- Valorisation du travail sur site lors des soirées des 24 et 31 Décembre pour les assistants familiaux et les salariés des structures d'hébergement.

COMMENT POSTULER ?

Merci d'adresser votre candidature (CV + Lettre de motivation) à :

Monsieur Maxime LEMOINE, Directeur du parcours enfance jeunesse : 41 Rue du Fort Louis – 59140
DUNKERQUE

Ou par mail : mlemoine@aaedk.org + Copie au service des RH : candidatures@aaedk.org

POUR LE 15/03/2023 AU PLUS TARD

Les entretiens auront lieu avec Monsieur Maxime LEMOINE Directeur du parcours et/ou le chef de service

Prise de décision dès que possible.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez toutes les informations concernant notre association, ainsi que nos actualités, sur : www.aaedk.org

Ordre de priorité dans le traitement des candidatures :

- 1/ Salariés du service FORMATION (ajustement et formation possible)
- 2 / Salarié(e) déjà positionné temporairement sur le poste
- 3 / Salariés titulaires d'un CDI
- 4/ Candidatures externes